Le Monde

14 mai 2016

Aux assises de l'Essonne, la méthode Dassault contre les « réseaux de nuisance »

LE MONDE | 14.05.2016 | Par **Emeline Cazi**

Serge Dassault (à gauche) et Jean-Pierre Bechter (à droite), maire de Corbeil-Essonne, le 13 mars 2014.
FRANÇOIS GUILLOT / AFP

Lorsqu'il commande, mardi 19 février 2013, son café-crème à la terrasse de Chez Neness, Younès Bounouara n'est pas du tout tranquille, explique-t-il. Il vient de croiser Fatah Hou sur la nationale 7. Ce gars-là le harcèle depuis des années. Cette fois, le ton est monté si vite qu'il est passé chez lui récupérer une arme. « *J'ai pris mon truc sous mon aisselle,* détaille Younès Bounouara au téléphone. *Il passe, la tête de la mère, il crève.* » A 12 h 40, la voiture de Fatah Hou s'approche. Younès Bounouara se lève, tire. Deux coups. Une balle traverse la portière. La seconde touche le conducteur dans le dos.

C'est de cette fusillade requalifiée en tentative d'assassinat et dont la victime a miraculeusement réchappé, dont il est question depuis mardi 10 mai, devant les assises de l'Essonne. Le contexte dans lequel elle se déroule est tout sauf banal. Les protagonistes, pères de famille, ont tous deux grandi aux Tarterêts, à Corbeil-Essonnes, longtemps l'un des coins les plus malfamés d'Ile-de-France. Le plus âgé des deux, chemise blanche et costume, dans le box des accusés, devient l'un des « *préférés* » du milliardaire Serge Dassault, quand ce dernier ravit la ville aux communistes en 1995 et s'amourache de la banlieue. Le second, ancien boxeur, a, comme tout Corbeil, eu vent des largesses de l'avionneur, mais n'en a visiblement pas, ou peu, bénéficié. En 2009, il dénonce au Conseil d'État des achats de votes, contribuant à l'annulation des élections et à la condamnation de M. Dassault à un an d'inéligibilité.

Younès Bounouara ne niant pas avoir tiré – « *mais c'était accidentel* » –, l'audience aurait pu être simple. En réalité, les débats prennent une telle tournure qu'on se demande parfois qui est la victime dans l'histoire. Une quinzaine de personnes – famille, amis, élus – est venue dépeindre à la barre un Younès Bounouara, certes un peu méditerranéen sur les bords, « *grande gueule* », « *intrusif* », mais pas violent pour un sou. Ils ne connaissent pas tous Fatah Hou, mais, lui, c'est « *le chef de bande* », craint de tout Corbeil, jurent-ils, « *un fouteur de merde* » de la génération des années 1980, « *la pire que la ville ait connu* ». Si « *Younès* » a tiré, c'est par peur, martèlent-ils, en chœur. Mais l'un d'eux a-t-il vu directement M. Hou menacer M. Bounouara, interroge **M^e^ Marie Dosé**, l'avocate de M. Hou ? Aucun.

Fichés par le maire

« *Comme vous me voyez là, je pèse 85 kg, à l'époque je n'en pesais que 70 kg* », précise calmement Fatah Hou à la cour. Il n'empêche. Il était visiblement si menaçant qu'il figurait sur l'organigramme « *des réseaux de nuisance de Corbeil* », dont un exemplaire a été retrouvé dans le bureau de Serge Dassault, au rond-point des Champs-Élysées. Et à Corbeil, on avait trouvé un moyen pour calmer « *les emmerdeurs* ».

Le procédé, révélé par des écoutes policières, a de quoi étonner quand on le sait élaboré par des élus de la République. « *C'était une médiation* », assure Machire Gassama, le directeur de la jeunesse et des sports de Corbeil. Le 13 février 2013, soit six jours avant la fusillade, le maire de Corbeil, Jean-Pierre Bechter, appelle M. Gassama pour discuter notamment du cas de M. Hou. « *Il faut que tu me donnes les noms et les adresses précises des loustics et les téléphones* (…). *C'est fondamental !* (…). *On a monté le déjeuner pour ça.* » Le lendemain, MM. Bechter et Dassault ont rendez-vous avec un chargé d'affaires de l'ambassade du Maroc. Le jour J, M. Bechter reçoit bien, sur son téléphone, les adresses, téléphones, et numéros de plaque d'immatriculation demandés.

Le soir, il raconte la rencontre à son directeur des sports. « *On a bouffé avec le chargé d'affaires* (…). *Le mec il se pourléchait les babines* (…). *Il disait à Serge : "Ah oui, oui, oui, on va s'en occuper M. Dassault, ne vous inquiétez pas, alors ces gens-là vous font chanter."* (…) *Le nouvel ambassadeur, vous serez content de l'entendre, c'est l'ancien ministre de l'intérieur.* » Au bout du fil, M. Gassama jubile. « *Je sens que quand ils vont arriver au Maroc* [Fatah Hou s'y rend régulièrement], *ils vont être surpris de l'accueil à la descente de l'avion,* poursuit M. Bechter. *On va se marrer, on va se marrer.* » Le président de la cour stoppe là sa lecture. Silence dans la salle. « *Tout ça, c'est de la médiation ?* », s'étonne-t-il. « *Le maire de Corbeil-Essonnes n'a rien d'autre à faire que de faire des fiches sur ses administrés ?* »
« *M. Hou, on a cherché une solution pour essayer de l'éloigner* », admet Machire Gassama, devant le tribunal. Le président veut être certain d'avoir bien compris. « *Donc, vous êtes en train de dire que lorsque des personnes échappent à la justice, il est normal que les édiles contactent une autorité étrangère pour régler le problème ?* » « *Ce n'était pas dans notre intention de le faire enlever, en tout cas de le mettre en prison* », rectifie M. Gassama.
La cour n'entendra ni les explications du maire de Corbeil ni celles de Serge Dassault sur le sujet. Un médecin a certifié que Jean-Pierre Bechter était inapte à comparaître devant un tribunal jusqu'en septembre 2016. Le second est retenu à l'étranger, a fait savoir son avocat. ✓